

12117/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 octobre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 octobre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025

E 15251



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 23 octobre 2020
(OR. en)**

12117/20

CES 53

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen
pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 300, paragraphe 2, et son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen¹,

vu la proposition de la République de Pologne,

après consultation de la Commission européenne,

¹ JO L 139 du 27.5.2019, p. 15.

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat des membres du Comité économique et social européen est arrivé à expiration le 20 septembre 2020.
- (2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020¹. Le 22 octobre 2020, le Conseil a adopté une nouvelle décision portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025²⁺. Un siège du Comité économique et social européen pour la République de Pologne est resté vacant et doit être pourvu par une décision de nomination ultérieure, applicable rétroactivement à partir du 21 septembre 2020.
- (3) Par lettre du 22 septembre 2020, la République de Pologne a confirmé la désignation de M. Jacek KRAWCZYK en vue de sa nomination en tant que membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, afin de compléter sa liste de membres,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 322 du 5.10.2020, p. 1.

² Décision (UE) 2020/... du Conseil du ... portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 (JO L ...)

⁺ JO: prière de compléter la note de bas de page ci-dessus avec le numéro de série, la date et la référence JO de la décision figurant dans le document ST 11573/20.

Article premier

M. Jacek KRAWCZYK, Vice-président, Confédération Lewiatan., est nommé membre du Comité économique et social européen, pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 21 septembre 2020.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
